

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 2 août 2021 à 20 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire Monsieur Lawrence Hall, conseiller Monsieur Marco Rousseau, conseiller Madame Chantal Desharnais, conseiller Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller

À laquelle sont absents :

Monsieur Fréderic Flibotte, conseiller Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Katy Groleau, secrétaire d'assemblée

Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus d'un mètre de distance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2021
- 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2021

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondances

5. Législation

- 5.1. Adoption du règlement numéro 238 N.S. G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska
- 5.2. Autorisation de mandat à SPAA pour l'application du règlement G-200, relativement à la partie sur les animaux
- 5.3. Autorisation de mandat à l'inspecteur en bâtiment et à la Directrice générale pour l'application du règlement G-200

6. Finance

6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois de juillet 2021

7. Administration générale

- 7.1. Autorisation Atelier de formation élections 2021
- 7.2. Autorisation Vivaco pour des sondages de forages aux limites du lot 5 144 973 et de la rue de l'Accueil

8. Sécurité publique

9. Transport routier et voirie

9.1. Autorisation – Paiement Sintra (facture n° 2251345) – Rang Roberge

10. Hygiène du milieu

11. Urbanisme

- 11.1. Dépôt de la liste des permis émis en juillet 2021
- 11.2. Autorisation de l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement MRC d'Arthabaska
- 11.3. Démolition du bâtiment sur le lot 5 145 482

12. Loisirs et culture

- 12.1. Loisir collectif des montagnes Marchés nomades
- 12.2. Protocole d'entente loisir collectif des montagnes
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20 h 00.

Adoption de l'ordre du jour

2021-08-230

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

2021-08-231

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2021

2021-08-232

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2021 soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2021

2021-08-233

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2021 soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 5 juillet 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation

5.1. Adoption du règlement 238 N.S. G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

2021-08-234

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été conformément donné à la séance du 5 juillet 2021 et que le projet de règlement a également été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais et appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Chesterville adopte le règlement 238 N.S. relativement au G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Vincent Desrochers, Maire
Joanne Giguère, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

5.2. Autorisation de mandat à la SPAA pour l'application du règlement G-200 relativement à la partie sur les animaux

2021-08-235

CONSIDÉRANT QUE le règlement G-200 a été adopté par la résolution 2021-08-234;

CONSIDÉRANT QUE la SPAA doit avoir un mandat clair pour agir sur le territoire de la municipalité conjointement avec la Sureté du Québec;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Marco Rousseau et appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Chesterville désigne la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA) à titre d'autorité compétente pour l'application du règlement G-200 relativement à la partie sur les animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. Autorisation de mandat à l'inspecteur en bâtiment et à la Directrice générale pour l'application du règlement G-200

2021-08-236

CONSIDÉRANT QUE le règlement G-200 a été adopté par la résolution 2021-08-234,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut mandater toute personne par résolution du conseil aux fins de l'application du règlement G-200, sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Marco Rousseau et appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Chesterville désigne l'inspectrice en bâtiment Mme Amélia Lacroix et la Directrice générale, Mme Joanne Giguère pour l'application du règlement G-200.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Finance

6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois de juillet 2021

2021-08-237

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2021 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 397 288,75 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2021 de la municipalité de Chesterville, totalisant 397 288,75 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Autorisation de signer la convention d'aide financière provenant du PAVL – Volet Entretien

2021-08-238

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre en date du 5 juillet 2021 annonçant une aide financière de 279 720 \$ pour le programme d'aide à la voirie locale-volet entretien des routes;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière dépasse 250 000 \$, la municipalité doit signer une convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Joanne Giguère à signer la convention d'aide financière et de retourner les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Administration générale

7.1 Autorisation – Atelier de formation élections 2021

2021-08-239

CONSIDÉRANT QU'Infotech offre un atelier de formation pour les élections 2021 sur les nouveautés du logiciel Élections au coût de 245 \$ par participant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise la directrice générale à suivre la formation au coût de 245 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Autorisation – Vivaco pour des sondages de forages aux limites du lot 5 144 973 et de la rue de l'Accueil

2021-08-240

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de Vivaco Groupe Coopératif, par courrier, pour effectuer, à leurs frais, des sondages par forage dans la rue de l'Accueil afin de déterminer, le cas échéant, si la contamination a affecté la rue;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'acquisition de l'immeuble M. Hall conseiller et Mme Desharnais conseillère, le Maire M. Desrochers et la directrice générale Mme Giguère ont donné leurs accords lors de la rencontre du 19 juillet dernier, à Mme Landry et M. Laroche représentant Vivaco Groupe Coopératif;

CONSIDÉRANT QU'une confirmation pour les forages a été envoyée par courriel à M. Laroche et Mme Landry;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise par résolution, Vivaco Groupe Coopératif à effectuer à leurs frais, des sondages par forage dans la rue de l'Accueil, aux limites du lot 5 144 973.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

9. Transport routier et voirie

9.1 Autorisation de paiement – acceptation des travaux provisoires pour les travaux de réfection du rang Roberge

2021-08-241

CONSIDÉRANT QUE les travaux du projet réfection de la chaussée sur le rang Roberge sont terminés;

CONSIDÉRANT QU'EXP a procédé à l'inspection du chantier et que les travaux ont été réalisés de façon satisfaisante;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif n° 1 de Sintra au montant de 166 250,16 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la retenue appliquée au montant de 8 312,51 \$, plus taxes applicables, sera à payer ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu,

QUE le paiement de 166 250,16 \$ soit versé à Sintra inc. moins un montant représentant 5% de la facture, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu

11. Urbanisme

11.1 Dépôt de la liste des permis émis en juillet 2021

L'inspectrice en bâtiment, Madame Amélia Lacroix, dépose la liste des permis du mois de juillet 2021, totalisant l'émission de 6 permis pour une valeur totale des travaux de 350 010 \$.

11.2 Autorisation de l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement – MRC d'Arthabaska

2021-08-242

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville a une entente pour le service d'inspection régionale d'un inspecteur en bâtiment et en environnement avec la MRC;

CONSIDÉRANT la précarité et la pénurie de la main-d'œuvre actuelle au niveau des postes d'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QU'il peut être pertinent et rassurant d'avoir quelqu'un qui est disponible pour remplacer notre inspecteur lors de ses vacances, advenant une période de maladie, lors d'un congé parental ou pour assurer des inspections terrain plus régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande aux municipalités ayant le service d'inspection régionale l'autorisation de procéder à l'embauche d'un nouvel inspecteur à temps complet pour pallier ces besoins supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel inspecteur sera payé en fonction des heures travaillées selon les besoins spécifiques des municipalités qui le requière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Chesterville autorisent la MRC d'Arthabaska à procéder à l'embauche supplémentaire d'un inspecteur en bâtiment et en environnement et que la municipalité pourra requérir les services de celui-ci au besoin en fonction du nombre d'heures réellement travaillés et selon les services reçus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Démolition du bâtiment sur le lot 5 145 482

2021-08-243

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment servant autrefois de cantine sur le lot 5 145 482 est en décrépitude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité obtiendra le permis nécessaire à la démolition;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la voirie locale pourrait effectuer les travaux de démolition avec la pelle mécanique et se départir des débris à l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE les travaux de démolition du bâtiment sur le lot 5 145 482 soit exécuter par l'équipe de la voirie locale après réception du permis de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Loisirs et culture

12.1 Loisir collectif des montagnes – deuxième édition – Marchés nomades

2021-08-244

CONSIDÉRANT QUE loisirs collectifs des montagnes prévoit une deuxième édition des marchés nomades cet été et à l'automne;

CONSIDÉRANT QU'il faut valider avec la MAPAQ si les marchés pourront avoir lieu malgré la situation du COVID-19, rendu à cette période de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les dates ont été choisies par les différentes municipalités pour la tenue du marché, soit :

Chesterville 22 août 2021 Tingwick 29 août 2021 Notre-Dame-de-Ham 5 septembre 2021 Ham-Nord 12 septembre 2021 Ste-Hélène-de-Chester 19 septembre 2021 St-Rémi-de-Tingwick 26 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité de Chesterville, ce marché pourrait avoir lieu dans le stationnement de la coopérative de solidarité de Chesterville, sur le parvis de l'église ou à l'école de St-Paul de Chester, en cas de pluie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville valide avec la MAPAQ si les marchés pourront avoir lieu malgré la situation du COVID-19, rendu à cette période de l'année;

QUE cette édition des marchés nomades ait lieu selon le déroulement de l'urgence sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Varia		
14. Période de questions		
-		

15. Levée de l'assemblée

2021-08-245

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers, Maire

Joanne Giguère, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.